

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 17 décembre 2018

Membres du Conseil Municipal présents : Gilles JOLAIN, Hervé MASSART, Thierry TESSIER, Catherine SINGER, Alain MAIGRET, Jean-Michel LHERMITE, Geneviève BARBESANT, Thierry MANGEOT, Karine DARDAINE,.

Excusés : Christophe PELOT, Muriel GENIN, Sonia RUCHON, MIKULA Céline, Emilie RAULET (procuration à Jean-Michel LHERMITE), Stéphane BEDELL (procuration à Gilles JOLAIN)

Président: Gilles JOLAIN

Secrétaire : Thierry TESSIER

CONVOCACTION DU 12 /12/2018

Convoqués : 15                      Présents : 9                      votants : 11

### **1. PARCELLE(C1065)**

Le conseil municipal décide d'échanger les parcelles B 1059 (2 ares 25) et C 78 (3 ares 98) appartenant à M et Mme FONTAN contre la parcelle C 1065 (2 ares 58) appartenant à la commune.

Les frais de notaires seront à la charge de M. et Mme FONTAN. Le conseil autorise le maire à signer les actes concernant ce dossier.

Pour                      11                      Contre                      Abstention

### **2. CONVENTION AVEC LOSANGE**

Pour la préparation de l'arrivée de la Fibre Optique, la société Losange, demande l'autorisation de poser un coffret de répartition sur le parking de la Poste contre le mur de la propriété SIGNORET Grégoire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la société Losange pour l'implantation d'un sous répartiteur optique sur le territoire de la commune.

Pour                      11                      Contre                      Abstention

### **3. TARIFS EAU POTABLE**

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de l'eau potable comme suit :

Eau :                      1.30                      €/m<sup>3</sup>

Part fixe                      22                      €/an

Pour                      9                      Contre                      Abstention                      2

### **4. FOURRIERE ANIMALE**

Notre fourrière actuelle arrête son activité. Nous sommes contraints par la loi d'avoir une fourrière. La CCMM et l'amicale des maires et adjoints de Mad et Moselle ayant proposé un groupement de commandes sur ce sujet

Le CM décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour                      11                      Contre                      Abstention

### **5. DECISIONS MODIFICATIVE AU BP**

Pour pouvoir payer le capital des emprunts et rembourser le dépôt de caution de Mme SEBIT qui quitte l'appartement du 22b route nationale, il convient de faire la décision modificative suivante :

-700 € du compte 2315 (installation, matériel et outillage technique)

+150 € au compte 1641 (emprunt)

+550 € au compte 165 (dépôt et cautionnement)

Pour :                      11                      Contre :                      Abstention :

## **6. MNT**

Le taux renégocié passe de 1.58 à 1.31% à partir du 01 01 2019. Ancienne dépenses 2.80 € /mois contre 2.31€

Le CM accepte ces nouveaux taux et autorise le maire à signer l'avenant.

Pour	11	Contre	Abstention
------	----	--------	------------

## **7 BAUX DE CHASSE**

M. MAIGRET ne participe pas au vote.

Depuis l'achat par la commune de la forêt de Gorze, nous avons la possibilité de donner ces deux forêts en bail aux ACCA d'Onville et de Waville.

Pour Waville le CM propose un bail pour 9 ans pour un montant de 45.74€ ; surface 7ha 66 a 11ca

Pour l'ACCA d'Onville le CM propose un avenant au bail existant en rajoutant 4ha 98 et 29ca pour une somme de 30.45 €

Pour	10	Contre	Abstention
------	----	--------	------------

Fait et délibéré le 17 décembre 2018

Affiché le 18 décembre 2018

Le Maire

Gilles JOLAIN